



Desolidarisation entre conjoint

Par **lamouquette77**, le **13/02/2009** à **12:54**

bonjour
comment procéder pour obtenir la désolidarisation d'avec mon conjoint suite à ses agissements. il va être condamné pour malversation financière et j'ai été moi même innocenté et je ne peux pas payer, d'autre part il y a eu un redressement fiscal, lui est au chômage et en fin de droit et de ce fait le fisc se sert sur mon salaire. On m'a conseillé de demander la désolidarisation et je ne sais pas comment faire

Par **Tisuisse**, le **14/02/2009** à **08:05**

Bonjour,
Etes-vous mariés ? si oui, sous quel régime matrimonial ?
Qu'appellez-vous "malversations financières" ? Etait-il gérant d'une entreprise ? Des précisions s'imposent pour qu'on puisse comprendre votre problème et vous orienter.

Par **lamouquette77**, le **14/02/2009** à **14:00**

oui nous sommes mariés sous le régime de la communauté.
non il n'est pas gérant.
détournement de fonds sur son lieu de travail

Par **Tisuisse**, le **14/02/2009** à **16:10**

Dans ce cas, il reste seul responsable pénalement et civilement de ses actes et, en principe,

mais en principe seulement, vous n'êtes pas redevable pécuniairement de ses actes.

Par **lamouquette77**, le **14/02/2009** à **18:32**

mais comment dois je procéder, car suite au redressement fiscale et comme mon conjoint ne travaille pas et est en fin de droit, les impôts se servent sur mon salaire et je ne sais pas ou m'adresser